

---

Adresse des sans-culottes des villes de Mézières et de Charleville à l'armée victorieuse de la Vendée, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des sans-culottes des villes de Mézières et de Charleville à l'armée victorieuse de la Vendée, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 560-561;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39891\\_t1\\_0560\\_0000\\_12;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39891_t1_0560_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

venons de détruire jusque dans ses fondements.  
« Nous joignons ici le procès-verbal de la fête civique qui a été célébrée à Rochefort le dernier jour de la 1<sup>re</sup> décade du présent mois (1).

« Les membres du comité de correspondance.

« MARTIN; VAUTHIENY; H. LAMBERT;  
ESMEIN, président. »

**Les sans-culottes montagnards du Lahier, district d'Hippolyte (du Luhier, district de Saint-Hippolyte), demandent à la Convention nationale des lois somptuaires qui, en retranchant les besoins factices, fassent trouver l'abondance dans la médiocrité. Le citoyen Ruemple, capitaine des chasseurs, qui fait don de ses épaulettes en or, se joint à eux pour solliciter un décret qui défende à tout militaire d'en porter d'autres qu'en laine.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (2).**

*Suit la lettre des sans-culottes montagnards du Lahier (3).*

*Aux citoyens représentants du peuple  
à la Convention.*

« Citoyens représentants,

« Ce n'est point assez d'avoir fondé la plus belle République de l'Univers, il faut que votre édifice soit durable. Rappelez-vous que le luxe renversa la République lacédémonienne que l'austère discipline de Lycurgue avait rendue inébranlable pendant cinq cents ans. La République de Rome dut sa décadence à la même cause. Vous nous donnerez donc des lois somptuaires qui, en retranchant les besoins factices, feront trouver l'abondance dans la médiocrité. En attendant ce règlement nécessaire pour consolider votre ouvrage, digne de l'immortalité, nous nous joignons au citoyen Rumpler, capitaine des chasseurs en détachement dans notre pays, pour solliciter auprès de vous un décret qui défende à tout militaire de grade quelconque, de porter des épaulettes en or. Cet excellent républicain vient d'offrir un exemple à tous ses frères d'armes, en déposant sur le bureau de notre société deux paires d'épaulettes en or fin, dont il fait don à la patrie. Déjà nous les avons envoyées à notre district.

« Nous protestons tous à la Convention nationale de notre adhésion à ses sages décrets, et l'invitons à ne point quitter son poste tandis que nos ennemis, soit intérieurs soit extérieurs, ne seront pas réduits au désespoir.

*« Les membres de la Société républicaine montagnarde du Luhier, district de Saint-Hippolyte, département du Doubs.*

« VERNEREY, président de la Société; F. GUYOT,  
secrétaire; C.-M. ARNAUX, secrétaire. »

1) Nous n'avons pas retrouvé cette pièce.  
2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 327.  
3) *Archives nationales*, carton F<sup>1</sup> 1007, dossier 1283.

**Les sans-culottes de Mézières et Libre-Ville font passer à la Convention nationale une adresse qu'ils ont votée à leurs braves frères qui ont exterminé l'hydre de la guerre civile dans la Vendée (1).**

*Suit la lettre d'envoi de l'adresse (2).  
A la Convention nationale.*

« Mézières, le 13 brumaire, l'an II  
de la République.

« Citoyen Président,

« Les sans-culottes de Mézières et de Libre-Ville vous envoient quelques exemplaires d'une adresse qu'ils ont votée à leurs braves frères les sans-culottes qui ont exterminé l'hydre de la guerre civile dans la Vendée. Vous avez partagé les sentiments qu'ils expriment : vous les accueillerez.

« Les sans-culottes de Mézières et Libreville attendent leurs frères victorieux de la Vendée pour tomber, avec eux, sur les esclaves soudoyés du ridicule François d'Autriche.

« Salut républicain.

« RAUXIN, président; BOUTIN, secrétaire. »

*Adresse des sans-culottes des villes de Mézières et de Charleville, à l'armée victorieuse de la Vendée (3).*

« 7<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de  
la République, une et indivisible.

« Braves républicains,

« La victoire immortelle que vous venez de remporter sur l'exécrationnable monstre qui, depuis trop longtemps, souillait le territoire de la Vendée, vaut à votre patrie mille ans de gloire. Portée sur les ailes de la renommée jusqu'aux confins de l'Europe, elle va annoncer aux peuples asservis qui nous font la guerre et aux imbéciles tyrans qui les commandent, ce que peut la valeur des Français unie à l'amour de la liberté. L'aristocratie rugissante avait ourdi contre vous les machinations les plus infernales : elle avait amassé dans ces infâmes contrées tout ce que le démon de la discorde a de plus atroce. Des traîtres placés d'abord dans vos camps y avaient semé le désordre; enfin purgés des monstres vomis par l'antre des Tuileries et par l'écume des eaux empoisonnées de la Tamise, vous recouvrez votre énergie native. Armés de la terrible massue du souverain, vous frappez les plus grands coups sur les Catilina, et les conspirateurs effrayés portent en vain, dans des repaires qu'ils croient impénétrables, leurs cris forcenés, leurs moyens et leur honte. En vain le fanatisme expirant se dispute encore avec acharnement les restes impurs de son existence ! Le signe impie de la rébellion est arraché par vos mains victorieuses de l'autel sanglant, où l'avaient placé leurs mains profanes; le charme a cessé pour eux, l'ange de la mort vous précède, et la liberté qui, d'un pied dédaigneux,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 328.  
(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 832.  
(3) *Ibid.*

foile la tiare et les couronnes, vous montre le chemin du triomphe : vous combattez, vous êtes vainqueurs. Grâce vous soient à jamais rendus, généreux défenseurs de la divinité que l'homme libre adore ! Par vous, nous conserverons nos foyers ; par vous, nous aurons une patrie. Dignes émules de vos exploits, déjà les guerriers qui mettent en fuite les aigles réunis de la Prusse et de l'Autriche, ont senti doubler leurs forces au récit de leur courage, et, n'en doutez pas, ils extermineront les brigands ligués du Nord qui, jusqu'ici, n'ont dû la possession de trois de nos villes qu'à la perfidie et à la trahison.

« Quelle plus douce récompense pourrait vous flatter, dignes amis, que celle d'avoir bien mérité de la patrie, d'être inscrits dans ses fastes, non avec les titres pompeux dont les rois décoraient leurs orgueilleux esclaves, mais avec les vertus républicaines qui firent de vous autant de héros.

« Comme vous avez tous également partagé les dangers et la gloire, tous vous méritez également les bénédictions du peuple qui vous doit son salut.

« Vous qui avez quitté généreusement vos femmes, vos enfants, pour vous opposer aux entreprises des brigands dévastateurs !

« Vous qui, sortis des camps où vous étiez en présence d'un ennemi qui a déjà plus d'une fois éprouvé votre valeur, n'avez pas balancé à préférer un péril plus certain pour secourir des départements en proie aux fureurs de la guerre civile.

« Et toi, brave armée de Mayence, toi qui, après avoir dans un climat étranger, fait sentir à des soldats féroces le prix de tes héroïques efforts, en soutenant une ville immense réduite à ses propres forces, à ta constance inébranlable au milieu des horreurs de la famine et d'un siège opiniâtre ; toi qui, après avoir forcé tes ennemis même à t'admirer, à te respecter au sein des malheurs, as volé rapidement à des succès plus utiles.

« Et vous, députés intrépides, vous tous officiers et soldats, qui avez rempli notre espoir, venez, venez embrasser des frères, des amis, qui pour tribut de reconnaissance, vous offriront le chêne civique et leurs cœurs, qui, versant des larmes de joie sur vos armes triomphantes, vous proclameront les restaurateurs de la paix, les vengeurs de leurs pays et la terreur de leurs ennemis.

« Venez aux éclatants témoignages de notre gratitude, nous mêlerons nos pleurs aux vôtres sur les mânes de nos frères péris sous les coups des assassins ! Ah ! plutôt, retenons des larmes inutiles ; ce sont des fleurs que nous répandrons sur leurs tombes, ce sont des lauriers que nous y planterons au lieu de cyprès. Leur mort fut trop belle pour n'en pas être jaloux.

« Venez donc, illustres républicains, vous vivez et nos cœurs sont satisfaits. Libres et heureux par vous, nous cultiverons en paix les fruits de votre victoire, et ces fruits seront votre ouvrage. »

La section de Bordeaux, dite des Nations-Libres, félicite la Convention sur ses immortels travaux, et lui rend grâce de ce qu'un jour plus pur les éclaire. « Honneur, disent-ils, aux sages délégués Baudot, Ysabeau, Tallien et Chaudron-Roussau : leur popularité, les mesures sé-

vères, mais justes, que les circonstances leur ont commandées, rétablissent notre commune dans la sainte réputation qu'elle s'était acquise, et dont elle sera désormais toujours digne par son respect pour vos décrets, et sa soumission aux ordres de vos commissaires. C'est aux sans-culottes du département de Bec-d'Ambès à faire oublier à jamais les muscadins du département de la Gironde. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des sans-culottes de la section de Bordeaux (2).

Adresse des sans-culottes de la section de Bordeaux dite des nations libres, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Les sans-culottes de la section de Bordeaux dite des nations libres, trop longtemps courbés sous le joug honteux des perfides ennemis de la liberté, n'ont pu, dans ces jours de deuil, épancher dans votre sein leur douleur et leurs justes alarmes ; ces infâmes discuteurs du fédéralisme avaient, par leurs discours séducteurs, fasciné les yeux des bons sans-culottes, ou enchaîné par la terreur leur énergie ; le peuple fut égaré par eux, mais vos lois protectrices les ont vengés.

« Un jour plus pur nous éclaire : grâce vous soient rendues, citoyens représentants ! Honneur aux sages délégués Ysabeau, Baudot, Tallien et Chaudron-Roussau. Leur popularité, les mesures sévères, mais justes que les circonstances leur ont commandées, rétablissent notre cité dans la haute réputation qu'elle s'était acquise et dont elle sera désormais toujours digne par son respect pour vos décrets et par sa soumission aux ordres de vos délégués. L'erreur est de l'essence de l'homme, le crime ne prend sa place que lorsque l'on s'y livre volontairement ; mais la patrie pourrait-elle enlever aux bons sans-culottes de Bordeaux la place qu'ils avaient méritée dans la Révolution ? Ah ! plutôt, croyez, citoyens représentants, que nos efforts pour le triomphe de la liberté auront en peu de temps effacé des fastes de la République ces traces d'un écart instantané ; si le souvenir en existe encore dans nos cœurs, il ne servira qu'à augmenter en nous la haine implacable que nous avons vouée aux tyrans, aux fédéralistes et à tous ceux qui professeraient des principes subversifs de la liberté, de l'égalité, de l'unité et de l'indivisibilité de la République ; c'est aux sans-culottes du département du Bec-d'Ambès à faire oublier à jamais les muscadins du département de la Gironde.

B. LACARDOUETTE, président ; DAVID, vice-président ; J.-B. CAVAIGNAC, secrétaire ; R. ROBERT, secrétaire.

« Scellé et timbré par nous, archiviste.

« DESARBRES.

« Bordeaux, le 11 brumaire, Pan II de la République une et indivisible. »

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 328.  
(2) Archives nationales, carton C 255, dossier 832.